

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-ONZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le vingt mars deux mille quinze
sur la convocation de la secrétaire générale

Assistent madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Se joint également aux administrateurs, à titre d'invité, monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec.

La séance débute vers 9 h.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

- 02 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6 février et 12 mars 2015
- 03 Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec, approbation de principe
- 04 Étude de performance comparée 2015 de La Financière agricole du Québec réalisée par l'Observatoire d'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP)
- 05 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, adoption
- 06 Rémunération des membres indépendants du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec
- 07 Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec
 - Renouvellement de l'appui à certaines pistes de solution du rapport
 - Suspension de l'admissibilité à Agri-Québec des produits couverts par le programme ASRA et par la gestion de l'offre pour l'année 2015
- 08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Couverture ASRA pour les produits Porcelets et Porcs – Proposition de correctifs supplémentaires à l'évaluation des actifs et des amortissements
- 09 Écoconditionnalité - ajustements à la mesure relative au bilan de phosphore

10 Programme Agri-Québec – Frais d’administration

- Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec, modifications

11 Nomination de mandataires aux ventes d’immeubles effectuées à la suite de procédures judiciaires et autorisation de signature

Discussion

12 Sujets découlant du procès-verbal précédent :

- Constitution d’une réserve pour le Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles et pour les programmes AGRI
- Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière
- Plan d’exploitation 2014-2015

13 Rapport de la direction :

- Budget 2015-2016, information
- Gel d’embauche dans la fonction publique, suivi
- Commission parlementaire sur l’accaparement des terres agricoles (CAPERN), suivi
- Démarche Lean Management, information

Rapport des comités

14 Rapport du comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines et informationnelles

Dépôt de documents pour information

15 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

16 Revue de presse

17 Huis clos

18 Date de la prochaine séance

19 Levée de la séance

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
TENUES LES 6 FÉVRIER ET 12 MARS 2015**

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-neuvième séance du conseil d’administration de La Financière agricole du Québec tenue le 6 février 2015 et celui de la cent soixante-dixième séance tenue le 12 mars 2015 ont été transmis à chacun de ses membres avec l’avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 6 février 2015 soit adopté et, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 soit adopté.

Résolution
N° 1218

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour les deux prochains sujets.

Le texte et le tableau synoptique du projet de Plan stratégique 2015-2018 de la société sont déposés.

[REDACTED]

[REDACTED]

Une réflexion pour prendre en compte les principes de développement durable a aussi été réalisée et portée à l'attention des membres dans le cadre des travaux de planification stratégique.

Après avoir entériné la vision et les enjeux proposés, les administrateurs ont passé en revue chacun des orientations, des axes d'intervention, des objectifs, des indicateurs et des cibles proposés.

[REDACTED]

[REDACTED]

Le conseil d'administration donne son accord de principe au projet de Plan stratégique 2015-2018.

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, APPROBATION DE PRINCIPE

Résolution
N° 1219

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

QUE le Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec reçoive une approbation de principe, tel que modifié à la séance de travail du 19 mars 2015 et à la présente séance.

L'étude de performance comparée 2015 de La Financière agricole du Québec est déposée. Il est rappelé que le Vérificateur général peut mesurer tout indicateur de l'efficacité et de la performance de la société en vertu du mandat relatif à l'optimisation des ressources que lui confie la Loi sur le Vérificateur général. Un mandat de vérification est actuellement en cours à la société.

Monsieur Patrick Pollefeys, professionnel de recherche à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), se joint aux administrateurs pour la présentation détaillée des résultats de cette étude, en présence des vice-présidents et mesdames Van Norman et Héroux.

Après avoir fait un retour sur les étapes de la démarche et les indicateurs portant sur le service à la clientèle, la gestion financière et les processus ainsi que le développement durable, monsieur Pollefeys mentionne les difficultés à établir un onzième indicateur qualitatif en assurance récolte, les programmes des organisations à l'étude étant très différents les uns des autres. [REDACTED].

Les résultats de l'étude permettent de conclure que la société se compare avantageusement aux autres organisations participantes pour la majorité des indicateurs, et ce, malgré certaines limites de comparabilité en raison des structures de gestion, des modèles d'affaires différents et de type d'agriculture pratiquée. L'étude indique une amélioration de la performance de la société au chapitre du coût de revient et du délai de traitement de dossiers en assurance récolte, éléments qui étaient plus faibles dans l'étude comparée de 2012. [REDACTED].

En matière de développement durable, la société n'a pu se comparer aux organisations participantes, mais elle semble bien performer comparativement à la moyenne des ministères et organismes québécois.

[REDACTED].

Une synthèse des résultats de cette étude sera présentée dans le rapport annuel 2014-2015 en préservant toutefois la confidentialité des données des organisations participantes.

[REDACTED].

Les administrateurs remercient monsieur Pollefeys pour le travail réalisé et sa présentation.

**ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015 DE LA FINANCIÈRE
AGRICOLE DU QUÉBEC RÉALISÉE PAR L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1220

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée
par [REDACTED] :

1° QUE le conseil d'administration approuve l'étude de performance comparée 2015 de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance;

2° QU'un plan d'action soit élaboré dans le but d'améliorer la performance de la société et d'améliorer les façons de faire en vue de la prochaine étude de performance comparée prévue en 2018.

Les membres du conseil d'administration de chaque organisme ont l'obligation de se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics pris en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Les principes de gouvernance ayant considérablement évolué, il est apparu opportun de moderniser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la société adopté en 2002.

Le code d'éthique et de déontologie de la société prend en compte la modernisation des principes de gouvernance et clarifie les rôles et responsabilités des administrateurs en fonction des nouveaux principes. Il comporte l'engagement du conseil d'administration à exercer ses responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de la société.

La révision en profondeur du code a permis de préciser les fonctions et responsabilités des administrateurs qui s'articulent autour des devoirs de diligence et de loyauté, tout en reconnaissant le besoin des membres liés à l'UPA de le consulter et de lui faire rapport dans la limite de la confidentialité requise pour le bon fonctionnement du conseil d'administration. Les obligations postmandat des administrateurs sont également précisées. [REDACTED]

Le projet de code déposé à la présente séance a été recommandé par le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles. Madame Vincent en fait la présentation et identifie les ajustements qui y ont été apportés [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED] :

[REDACTED].

[REDACTED].

Des modifications de concordance avec le code ont été apportées à la déclaration d'intérêt des administrateurs. Ces derniers sont invités à mettre cette déclaration à jour.

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
ADOPTION**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]

[REDACTED];

Résolution
N° 1221

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]:

1° QUE le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec déposé à la présente séance soit adopté;

2° QUE le formulaire « Déclaration faite conformément à l'article 50 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec » joint au Code soit approuvé.

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

**RÉMUNÉRATION DES MEMBRES INDÉPENDANTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

QUE le conseil d'administration se montre favorable à ce que des démarches soient entreprises auprès du gouvernement afin qu'une rémunération soit établie pour les membres indépendants du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture a déposé son rapport final au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en décembre 2014. [REDACTED].

Monsieur Brouard rappelle que des orientations gouvernementales avaient été signifiées à La Financière agricole en novembre 2009 [REDACTED]

[REDACTED]. Les recommandations suivantes figurent également dans le Rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, soit :

- augmenter le taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec de 3 % à 3,2 %;
- actualiser les paliers de contribution au programme ASRA afin que ceux-ci soient fixés à trois fois la taille des nouvelles fermes types de référence. Ces paliers seraient réajustés au fur et à mesure de l'adoption de nouveaux coûts de production;
- introduire de nouveau les prélevés en rapport avec la recherche et la promotion dans le calcul du revenu stabilisé qui établit la couverture du programme ASRA;
- réviser le niveau d'incidence financière maximale autorisé pour les bonifications de programmes par La Financière agricole de 1 \$ à 5 M\$ et constituer une réserve budgétaire pour les risques exceptionnels.

Par ailleurs, en mai 2014, le conseil d'administration a suspendu pour l'année 2014 l'admissibilité des produits sous ASRA à Agri-Québec. Le conseil avait de plus recommandé que ces secteurs puissent opter pour Agri-Québec et Agri-Québec Plus en renonçant à la protection offerte par l'ASRA à compter de l'année 2014 et que les sommes représentant les arrimages cumulés soient limitées à celles relatives aux trois années antérieures. Ces recommandations figurent également dans le Rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec.

Il apparaît opportun de confirmer l'appui de la société aux pistes de solutions énumérées précédemment et de suspendre pour l'année 2015 l'admissibilité des produits sous ASRA à Agri-Québec.

- **Renouvellement de l'appui à certaines pistes de solution du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1223

1° QUE le conseil d'administration de La Financière agricole réitère son appui aux pistes de solution du Rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec ayant précédemment reçu l'approbation du conseil d'administration, dont celles approuvées dans la foulée du Rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2015, et qui sont les suivantes :

Mesures recommandées en mars 2013

Rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2015

- Augmentation du taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec de 3 % à 3,2 % (piste no 4);
- Actualisation des paliers de contribution au programme ASRA (piste no 24);
- Prélèvements en rapport avec la recherche et la promotion au programme ASRA (piste no 8);
- Révision du niveau d'incidence financière maximale autorisé pour les bonifications de programmes par la FADQ (piste no 19);
- Constitution d'une réserve budgétaire pour risques exceptionnels (piste no 20).

Mesures recommandées en mai 2014

(Retrait de l'admissibilité des produits sous ASRA au programme Agri-Québec en regard de la problématique des arrimages cumulés)

- Choix de la protection du programme ASRA ou d'Agri-Québec et Agri-Québec Plus pour les produits couverts par le programme ASRA
- Arrimages cumulés. ».

2° QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit informé de cette décision.

- **Suspension de l'admissibilité à Agri-Québec des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et par la gestion de l'offre pour l'année 2015**

ATTENDU QU'[REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

Résolution
N° 1224

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur abstention de [REDACTED] :

1° QUE l'admissibilité au programme Agri-Québec des secteurs associés aux produits couverts par le programme ASRA et sous gestion de l'offre soit suspendue pour l'année de participation 2015, et, qu'en conséquence, aucune contribution gouvernementale ne soit versée pour cette année de participation relativement à ces secteurs;

2° QUE, dans l'éventualité où un secteur de production, à la suite des travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, décidait de choisir de participer à Agri-Québec et de renoncer à sa participation au programme ASRA pour l'année d'assurance 2015, La Financière agricole du Québec verserait les sommes admissibles aux entreprises concernées de ce secteur de production;

3° QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit informé de cette décision.

[REDACTED]
[REDACTED] se retire de la séance pour la présentation et la prise de décision concernant le prochain sujet. [REDACTED]
[REDACTED], fait de même.

La société s'était engagée, lors de l'actualisation du coût de production pour le produit Porcs, en 2013, à évaluer la possibilité d'apporter des améliorations à la méthodologie d'évaluation des actifs et des amortissements dans les études de coûts de production.

À sa séance du 15 décembre 2014, le conseil d'administration approuvait les améliorations proposées à la méthodologie d'évaluation des actifs et des amortissements dans les études de coûts de production. Il confiait de plus au CECPA le mandat d'évaluer, à partir de la nouvelle méthodologie établie, l'opportunité d'apporter des correctifs additionnels à l'évaluation des coûts d'acquisition des actifs et des amortissements dans la dernière étude de coûts de production du porc réalisée en 2012 et de proposer, le cas échéant, les correctifs appropriés.

Le rapport du CECPA sur les analyses supplémentaires réalisées est déposé et présenté par monsieur Brouard. Ces analyses confirment la pertinence d'apporter des ajustements additionnels à l'évaluation des actifs et des amortissements dans le respect des principes statistiques et des normes méthodologiques en vigueur.

Il est par conséquent proposé de remplacer l'ajustement aux amortissements des bâtiments adopté par la société dans la foulée du chantier de travail 1 par les montants suivants : 4 263 \$ ou 0,75 \$/porc.

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES,
- COUVERTURE ASRA POUR LES PRODUITS PORCELETS ET PORCS -
PROPOSITION DE CORRECTIFS SUPPLÉMENTAIRES À L'ÉVALUATION DES
ACTIFS ET DES AMORTISSEMENTS**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1225

1° QUE soit pris acte des analyses du rapport final du Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (CECPA) sur les travaux et diagnostic sur la méthodologie d'évaluation du coût des actifs et des amortissements et des recommandations du CECPA;

2° QUE soit approuvée la recommandation du CECPA à l'effet de substituer l'ajustement aux amortissements des bâtiments adopté par La Financière agricole à la suite du chantier 1 par l'ajustement proposé à la suite des analyses supplémentaires et d'intégrer cet ajustement à l'indexation finale de l'année d'assurance 2014 du secteur porcin au programme ASRA.

Actuellement, la mesure d'écoconditionnalité appliquée dans le cadre des programmes d'assurance et de protection du revenu prévoit, dans le cas d'un premier défaut constaté, une réduction de 25 % des indemnités payables, sans excéder 50 000 \$ par entreprise.

Cette mesure vaut pour tous les lieux d'élevage ou d'épandage, qu'ils soient en propriété, en location ou utilisés pour produire à forfait.

[REDACTED]

].

[REDACTED]

].

[REDACTED]

].

[REDACTED]

].

Enfin, comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) peut transmettre une liste d'entreprises non conformes à tout moment de l'année, la notion d'année en cours sera remplacée par celle de l'année visée par le bilan de phosphore à produire.

ÉCOCONDITIONNALITÉ - AJUSTEMENTS À LA MESURE RELATIVE AU BILAN DE PHOSPHORE

ATTENDU QUE [REDACTED];

Résolution
N° 1226

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les ajustements proposés à la mesure relative au bilan de phosphore à la présente séance soient approuvés, avec modifications;

2° QUE les conséquences pour un participant en défaut de déposer un bilan de phosphore conforme pour une première année soient limitées à 2 % du revenu admissible de son entreprise, sans excéder 50 000 \$ par entreprise ou une réduction de 25 % des indemnités payables en application du programme;

3° QUE les conséquences appliquées à une entreprise faisant produire à forfait sur un lieu appartenant à un tiers soient modulées afin d'être liées à la fois au client et au lieu d'élevage ou d'épandage;

4° QUE ces orientations soient appliquées à l'ensemble des adhérents et participants non conformes en 2014;

5° QUE les modifications aux programmes ASRA, ASREC, Agri-Québec et Agri-Québec Plus découlant de ces ajustements soient soumises à l'approbation du conseil d'administration à sa prochaine séance.

Les administrateurs prennent connaissance de propositions de modifications aux frais administratifs appliqués au programme Agri-Québec.

La première modification est liée à la suspension de l'admissibilité des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles au programme Agri-Québec. Elle vise à arrimer les frais d'administration exigibles pour Agri-Québec aux années de programme à compter de l'année de programme 2014.

La seconde modification permettra de percevoir de tout participant ayant droit à une contribution gouvernementale des frais administratifs, que ce dernier ait effectué ou non un dépôt à son compte. [REDACTED].

PROGRAMME AGRICOLE QUÉBEC – FRAIS D'ADMINISTRATION

- Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec, modifications

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1227

1° QUE les modifications au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 20 mars 2015.

La continuité des activités de la Direction du recouvrement, à la suite du départ de son directeur, requiert la mise à jour d'une résolution pour le fonctionnement de cette direction.

**NOMINATION DE MANDATAIRES AUX VENTES D'IMMEUBLES
EFFECTUÉES À LA SUITE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1228

1° QUE l'une ou l'autre des personnes suivantes, soit monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, monsieur Claude Gagné, directeur par intérim de la Direction du recouvrement et Me Jean-Pierre Émond, directeur de la Direction des affaires juridiques, soit autorisée à nommer tout employé de la société ou toute autre personne pour faire toute offre ou enchère et se rendre adjudicataire au nom de la société ou, le cas échéant, d'un prêteur, lorsque se tient, à la suite de procédures judiciaires, une vente d'immeuble donné en garantie dans un prêt consenti dans le cadre de lois administrées par la société;

2° QUE chacune des personnes ci-haut mentionnées soit autorisée à signer tout acte nécessaire pour donner effet à l'adjudication d'un tel immeuble, de même qu'à la revente dudit immeuble à un tiers, incluant la signature de tout acte d'achat et de contrat de vente;

3° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1109 adoptée à des fins similaires le 15 mai 2013.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

- **Constitution d'une réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et pour les programmes AGRI**

[REDACTED].

- **Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière**

Le Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière a été mis en œuvre. La lettre transmise au ministre le 6 février 2015 pour l'en informer est déposée.

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Plan d'exploitation 2014-2015**

La société a été informée que [REDACTED].

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

- **Budget 2015-2016, information**

Le gouvernement déposera le budget de dépenses 2015-2016 le 26 mars prochain. Une proposition budgétaire sera soumise au conseil d'administration à sa prochaine séance en fonction des crédits qui seront alloués à la société pour cet exercice financier.

- **Gel d'embauche dans la fonction publique, suivi**

Le gel d'embauche décrété par le Conseil du trésor a été levé pour l'exercice financier en cours. Les possibilités d'embauche demeureront néanmoins limitées puisqu'elles seront fonction des ressources financières disponibles.

- **Commission parlementaire sur l'accaparement des terres agricoles (CAPERN)**

La version finale de la présentation faite par le président-directeur général aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre du mandat portant sur le phénomène d'accaparement des terres agricoles, ainsi qu'un extrait du Journal des débats de la Commission sont déposés. La qualité de la prestation de monsieur Keating est soulignée.



- **Démarche Lean Management, information**

Un document d'information sur la démarche d'optimisation des processus entreprise par la société en utilisant la méthode Lean est déposé. Sa présentation détaillée est reportée à une prochaine séance, faute de temps.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE
RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES**

Les sujets traités dans le cadre de la réunion du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles du 19 mars 2015 ont déjà été abordés à la présente séance.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES
ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 6 février au 19 mars 2015 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 1^{er} mai 2015.

[REDACTED] se retirent de la séance.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h.

(Original signé par Diane Vincent)

.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Marie-Christiane Lecours)

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale